



**DEPARTEMENT DE L'EURE
MESNILS-SUR-ITON
27240 MESNILS-SUR-ITON**

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 027-200084812-20240415-2024_04_03-AR

S²LOW

N° 2024-04-03

ARRÊTÉ PERMANENT

Portant sur la restriction de circulation chemin de la Moisière au Roncenay-Authenay

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- Le Code de la route et notamment les articles R411-8, R413.1.
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,
- **CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation des véhicules sur certains axes, il y a lieu de réglementer la circulation du **chemin de la Moisière, Roncenay-Authenay, 27240 Mesnils-sur-Iton**.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la date de signature du présent arrêté, au chemin de la Moisière, Roncenay-Authenay, 27240 Mesnils-sur-iton :

- La circulation des véhicules de plus de 10 mètres de long sera interdite.
- Les demi-tours seront interdits à tout véhicule.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par les services de la mairie.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Le présent arrêté annule et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Mesnils-sur-Iton par le demandeur. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Madame Aurore DEMOUILLEZ, Adjudante brigade de Mesnils-sur-Iton,
- Monsieur Gérard DERYCKE, Maire Délégué,
- Monsieur Fabien GUICHARD, DGS,
- Monsieur Jean-Marc PEREZ, Services Techniques,
- Monsieur le Directeur des Routes et des Transports,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours,
- Madame Tiffany PROUST, le service déchets, Interco Normandie Sud Eure,

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 15 Avril 2024.

Le Maire, Colette BONNARD